



Division des personnels et des moyens du 1^{er} degré
DIPEM 1

Le recteur de l'académie de Toulouse

- **Vu** l'article L-211-1 du code de l'Education ;
- **Vu** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- **Vu** la notification de monsieur le recteur de l'académie de Toulouse du maintien de la dotation en emploi d'enseignant du premier degré pour la rentrée 2022 ;
- **Vu** l'avis des membres du comité technique spécial départemental, réuni le 31 janvier 2022;
- **Vu** l'avis des membres du conseil départemental de l'Education nationale mis en place dans le département, réuni le 08 février 2022 ;

- A R R E T E -

ARTICLE I

- a) **Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2022, les mesures portant retrait définitif d'un emploi d'enseignant entraînant une modification de la structure pédagogique.**
Après la mesure de retrait, la structure pédagogique est la suivante :

Ecoles élémentaires

- SEBAZAC-CONCOURS « Sylvain Diet » : 7 classes
- VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE « La Chartreuse » : 4 classes

Ecoles primaires

- DRUELLE-BALSAC « Paul Cayla » : 9 classes
- FLAGNAC : 2 classes
- LA CRESSE : 1 classe
- LASSOUTS « Les Petits Tambourniers » : 1 classe
- LESTRADE-ET-THOUELS « Des Quatre Vents » : 1 classe
- LUC-LA PRIMAUBE « Jacques Prévert » : 3 classes
- MONTBAZENS : 4 classes
- MONTLAUR « Du Rougier » : 2 classes
- QUINS *Salan* : 3 classes

Ecole maternelle en Education prioritaire

- FIRMI « Jean Zay » : 4 classes

Regroupement pédagogique intercommunal

- RPI *Recoules-Prévinquières* SEVERAC-D'AVEYRON / *Lavernhe* SEVERAC-D'AVEYRON : 2 classes (retrait sur le site de Recoules-Prévinquières)
(École primaire de Recoules-Prévinquières : 1 classe, école élémentaire de Lavernhe : 1 classe)

- b) Est arrêtée, à compter de la rentrée scolaire 2022, la mesure portant retrait définitif d'un demi-emploi d'enseignant entraînant une modification de la structure pédagogique.
Après la mesure de retrait, la structure pédagogique est la suivante :**

Ecole maternelle

- SEVERAC-D'AVEYRON « Jules Ferry » : 2,5 classes

- c) Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2022, les mesures portant retrait définitif d'un demi-emploi d'enseignant affecté à l'appui pédagogique.
Après la mesure de retrait, la structure pédagogique est la suivante :**

Ecole maternelle

- SAINT-AFFRIQUE « Marie-Jeanne Gantou-Bauer » : 3 classes

Ecole primaire

- SAINT-CHELY-D'AUBRAC « Lo Picoral » : 1 classe

- d) Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2022, les mesures portant retrait définitif d'un quart de décharge de direction (0,25).**

Ecole élémentaire

- VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE « Jean Pendariès »

Ecoles primaires

- LUC-LA PRIMAUBE « Jacques Prévert »
- QUINS *Salan*

ARTICLE II

- a) Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2022, les mesures portant attribution d'un emploi d'enseignant, entraînant une modification de la structure pédagogique.
Après la mesure de création, la structure pédagogique est la suivante :**

Ecole maternelle

- VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE « Jean Pendariès » : 4 classes

Ecoles primaires

- MORLHON-LE-HAUT : 3 classes
- PRADINAS : 2 classes
- SAINTE-RADEGONDE « Charles Cayla » : 8 classes
- SEVERAC-D'AVEYRON « Jeannette Samson » - *Lapanouse* : 3 classes

Ecole élémentaire en Education prioritaire

- FIRMI « Marie Curie » : 7 classes

Regroupement pédagogique intercommunal

- RPI « Jules Ferry » NAUCELLE / *Saint-Martial* TAURIAC-DE-NAUCELLE : 7 classes (implantation sur le site de TAURIAC-DE-NAUCELLE)
(École de NAUCELLE : 5 classes, école de TAURIAC-DE-NAUCELLE : 2 classes)

- b) **Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2022, les mesures portant attribution d'un demi-emploi d'enseignant entraînant un changement de structure pédagogique.**
Après la mesure de création, la structure pédagogique est la suivante :

Ecole élémentaire

- BARAQUEVILLE « Georges Brassens » : 9 classes dont 1 ULIS

Ecoles primaires

- LA CAPELLE-BLEYS : 2 classes
- SOULAGES-BONNEVAL : 2 classes

- c) **Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2022, les mesures portant attribution de 0,08 décharge de direction (de 0,25 à 0,33).**

Ecoles élémentaires

- LUC-LA PRIMAUBE « Jean Boudou »
- ONET-LE-CHATEAU « Jean Laroche »
- RODEZ « Cambon »
- RODEZ « Foch »
- VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE « Jean Pendariès »

Ecoles primaires

- AUBIN « Jean Boudou »
- BOZOULS « Arsène Ratier »
- LA CAVALERIE « Jules Verne »
- LE MONASTERE « Les Quatre Rives »
- MARCILLAC-VALLON « Jean Auzel »
- MILLAU « Edouard-Alfred Martel »
- MILLAU « Eugène Selles »
- MILLAU « Paul Bert – Jean Macé »
- RODEZ « François Mitterrand »
- RODEZ « Gourgan »
- RODEZ « Jean-Albert Bessière »
- RODEZ « Paul Ramadier »
- SAINTE-RADEGONDE « Charles Cayla »
- VILLENEUVE « La Bastide »

Ecoles élémentaires en Education prioritaire

- DECAZEVILLE « Le Sailhenc »
- FIRMI « Marie Curie »

- d) **Est arrêtée, à compter de la rentrée scolaire 2022, la mesure portant attribution d'un quart de décharge de direction (0,25).**

Ecole maternelle

- VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE « Jean Pendariès »

- e) **Est arrêtée à compter de la rentrée 2022, la mesure portant attribution de 0,17 de décharge de direction (de 0,33 à 0,50)**

Ecole élémentaire

- BARAQUEVILLE « Georges Brassens »

- f) **Est arrêtée à compter de la rentrée 2022, la mesure portant réouverture d'un emploi de conseiller pédagogique départemental « plans mathématiques et français » rattaché à la DSDEN de l'Aveyron.**

- g) Est arrêtée à compter de la rentrée 2022, la mesure portant réouverture d'un demi-emploi spécialisé destiné à la coordination des instituts médico-éducatifs (IME) « Les Cardabelles » à Onet-le-Château et « De l'Ouest » à Cransac.

ARTICLE III

- a) Transformation d'un emploi d'enseignant sans spécialité en emploi d'enseignant spécialisé « occitan » à l'école élémentaire « Cambon » à Rodez.

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Rodez, le 18 mars 2022

Pour le recteur, et par délégation,
L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de
l'Education nationale de l'Aveyron


Claudine LAJUS